

Image not found or type unknown



fonction public territorial

Par **KERLOGOT**, le **05/01/2013** à **03:02**

j'ai travaille de 18 60 Ans dans une école paye par la mairie,je n'ai jamais été titularisé.quel recours je peux avoir

Par **barbie230**, le **05/01/2013** à **09:32**

bonjour normalement dans la fonction publique les contrat signé en tant que stagiaire ne doivent pas dépasserles 3 mois et seulement après une commission paritaire ils decident de tiularisé ou pas maintenant connaissant pas le dossier ecrire une lettre en recommandé et audience a votre employeur pour avoir les explications